



TABLE RONDE NATIONALE

LA SNCF CONTRAINTE À DE PREMIÈRES ANNONCES !

Les cheminots sont engagés depuis le 5 décembre dernier, dans un conflit hors norme, contre une remise en cause du système de retraites et en faveur d'avancées sociales concrètes dans l'entreprise et la branche. Les premières annonces de la Direction marquent une inflexion, et confirment que la démarche revendicative engagée par la Fédération CGT des Cheminots, depuis plusieurs mois commence à payer ! Nous devons aller plus loin !

Le mouvement interprofessionnel unitaire en cours s'inscrit dans une continuité de mobilisations grandissantes depuis plusieurs années, contre le démantèlement du modèle social français, ainsi que dans l'entreprise, particulièrement depuis 2018 et le vote de la loi dite : « pacte ferroviaire ».

A la SNCF, la situation est explosive suite aux incessantes réorganisations, aux réformes qui remettent en cause l'avenir de l'entreprise, de nos métiers, le Service Public ainsi que des pans entiers du réseau ferroviaire. La Fédération CGT des Cheminots et ses militants sont à l'offensive depuis plusieurs mois, avec le droit de retrait massif en octobre en Champagne-Ardenne, les actions menées par la seule CGT, sur le FRET et en particulier pour remettre sur les rails le Perpignan-Rungis le 31 octobre 2019, sur l'emploi à la vente et à l'escale le 5 novembre dernier, sur les réinternalisations à l'Équipement le 19 novembre dernier.

L'emploi et la sécurité : la situation de la production ferroviaire, quel que soit la filière ou collègue est préoccupante. La CGT revendique le recrutement de cheminots en nombre suffisant sur le territoire. (Régularisation des emplois précaires et des perspectives de recrutement pour les alternants).

La CGT a exigé le lancement d'un processus de réinternalisation, avec une première phase rapide et urgente sur les emplois de service (Gares, APF, Services Informatiques, Sûreté), et une seconde phase sur les emplois industriels (Matériel, Équipement).

La CGT a demandé que des mesures immédiates sur l'EAS soient prises, notamment concernant le retour de contrôleurs sur des lignes sensibles identifiées dans les régions. Le travail engagé sur l'AuM, l'EAS et le matériel roulant après le droit de retrait national doit être poursuivi. Pour la CGT, ce dernier sujet est loin d'être clos.

Les premières annonces de la Direction sont les suivantes :

- 100 emplois supplémentaires par rapport au budget, permettant le maintien des 8 boutiques parisiennes, et le renforcement des effectifs dans les gares de Paris et Province ;
- Renforcer l'accompagnement des TER et TET, et la sûreté à bord des trains sensibles ;



- Traiter positivement toute demande de formation 4S (aptitude de sécurité) formulée par un agent d'accompagnement 3S ;
- Un plan de réinternalisation de 500 emplois sur 3 ans à l'Équipement (Voie, Signalisation électrique, caténaire et télécoms) ;
- L'embauche de 100 intérimaires au matériel ;
- 43 postes réinternalisés sur la Relation Client à distance (RCAD) ;
- Réduction de la sous-traitance informatique par le recrutement 60 ingénieurs informatique, et la formation en interne de 30 agents supplémentaires, et création d'une filière de développement d'applications informatiques représentant 200 à 300 agents sur les 5 ans à venir ;
- La « pause » sur les réorganisations au premier semestre est confirmée et les organisations syndicales seront préalablement informées (12 à 18 mois) sur les réorganisations à venir et leurs impacts.

Sur les salaires et la rémunération : la CGT a demandé à ce que la NAO 2020 soit programmée avec l'annonce d'une mesure générale sur la valeur du point. Nous avons demandé à ce qu'un travail approfondi soit engagé sur l'augmentation des primes de travail pour tenir compte de la digitalisation des métiers, hausse de l'indemnité de résidence zone 1 pour tenir compte des spécificités de l'Île-de-France, par exemple.

La Direction annonce :

- que les Négociations Obligatoires Annuelles seront avancées à Avril et que les sujets portant sur la rémunération seront traités sur plusieurs années (Prime de travail).

Nos métiers : La CGT n'a jamais cessé d'alerter sur les dégâts causés par le pilotage par activités sur les métiers, leur contenu étant souvent adapté ou remanié pour répondre aux objectifs de productivité. Un pilotage transversal et des lignes métiers ayant un véritable rôle prescripteur est essentiel pour assurer la sécurité, mais aussi des parcours professionnels.

La Direction annonce :

- l'instauration d'un dialogue national sur les métiers et leurs évolutions.

La Mobilité inter-sociétés : La CGT a porté l'exigence d'un pilotage de l'emploi inter-entreprises pour favoriser la **mobilité choisie** dans les bassins d'emploi.

La Direction annonce :

- Un représentant territorial inter-entreprises sera désigné et les modalités du dialogue social en territoire et en proximité seront redéfinies.

La Fédération CGT des Cheminots a porté l'ensemble de ces exigences. Les premières annonces constituent une première étape dans la perspective de donner plus de moyens pour bien travailler, et redonner à la SNCF les moyens d'assumer ses obligations en tant qu'entreprise publique de service public ferroviaire, tant pour le transport de voyageurs que de marchandises.

C'est à mettre à l'actif du rapport de forces que la CGT et ses militants ont su construire depuis plusieurs mois mais ce n'est pas suffisant et des désaccords profonds persistent !

Ce n'est donc pas fini !

Cette première étape en appelle d'autres, la CGT entend poursuivre le combat pour améliorer le système de retraites existant pour améliorer le quotidien et les droits des cheminots dans l'entreprise et dans la Branche, et gagner une CCN qui soit réellement de Haut Niveau !

La Fédération CGT appelle les cheminots à s'emparer de tous ces sujets en interpellant localement et régionalement leurs Directions afin que ces annonces deviennent concrètes partout.